



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réserves naturelles de la rive sud du Lac de Neuchâtel

Grande Cariçaie: mise à l'enquête sur Vaud et Fribourg

Après avoir négocié avec les communes de la rive sud du lac de Neuchâtel, les cantons de Vaud et de Fribourg mettent à l'enquête publique dès vendredi les plans et règlements de protection de la Grande Cariçaie, le plus grand marais lacustre de Suisse. Cette solution négociée permet de prendre en compte les intérêts économiques et touristiques des riverains sans que la nature soit lésée. La mise à l'enquête débutera le 10 novembre et durera 30 jours.

La population est invitée à participer aux soirées d'information et à consulter les plans sur Internet.

La rive sud du lac de Neuchâtel ou la Grande Cariçaie, est le plus grand marais du pays. Un quart des espèces animales et un tiers des espèces végétales connues en Suisse y sont recensées. C'est un lieu d'escale, d'hivernage et de nidification pour des millions d'oiseaux d'eau et migrants. Une richesse ornithologique que la Suisse s'est engagée à préserver il y a plus de vingt ans dans le cadre d'engagements internationaux. Les plans mis à l'enquête visent à harmoniser, compléter et mettre en pratique les mesures de protection dans les sept réserves de la rive sud du lac.

Concilier les intérêts

L'accord de la population est une condition obligatoire pour assurer la protection de la nature. C'est dans cet esprit qu'ont été menées les négociations avec les communes riveraines l'an passé. Les cantons de Vaud et de Fribourg ont encore lancé cet été une consultation préalable à la mise à l'enquête des nouveaux plans. Ces modifications portent notamment sur:

- une autorisation de navigation et de baignade estivale, en plus des autres secteurs accessibles de la rive, dans le secteur de la baie d'Yvonand et de Crevel, dans la partie nord-ouest de la réserve de Chevroux et à Portalban;

- une autorisation de navigation et d'ancrage dès 50 mètres au large des communes de Champmartin, Cudrefin et Chabrey;
- la création d'un parcours pédestre (Cheseaux-Noréaz);
- l'ouverture au public des forêts de pente à Chevroux.

Les deux cantons ont voulu marier protection des zones sensibles et activités humaines, les mesures proposées ménageant des fenêtres sur le lac qui permettent le maintien des activités touristiques actuelles et le développement d'un tourisme doux. L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage soutient ces solutions négociées qui permettent de réaliser une politique de la nature acceptable pour l'ensemble des partenaires.

L'attachement de la population à la rive est respecté par le maintien des utilisations traditionnelles, baignade, promenade et cueillette des champignons. Le fonctionnement des réserves ornithologiques est assuré. En particulier, les zones de protection intégrale garantissent aux espèces rares et menacées les zones de tranquillité indispensables lors de la nidification, de l'élevage des petits, de la mue et de l'hivernage.

Séances d'information

Un effort particulier a été porté sur l'information à la population. Les plans pourront être consultés sur Internet, quatre soirées d'information seront organisées dans la semaine qui suit l'ouverture de la mise à l'enquête.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 novembre 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-Claude Mermoud, Chef du Département de la sécurité et de l'environnement (VD), 021 316 45 00 Claude Lässer, Direction des travaux publics (FR) 026 305 36 04 Philippe Gmür, Conservateur de la nature 021 694 82 61 / 079 237 42 55

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[communiq7112000_version midi](#)